

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-4/02

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : QUERCI Danièle

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TALLET Maud

OBJET : Avenant au Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne (Caf).

Lors de sa séance du 19 décembre 2008, l'Assemblée départementale a adopté le Contrat Enfance et Jeunesse proposé par la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, tendant au versement par cette institution d'une participation financière sur un certain nombre d'actions mises en oeuvre par le Département dans le cadre de la Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants (CDAJE). L'évolution du partenariat avec la Caisse d'allocations familiales justifie aujourd'hui la conclusion d'un avenant au contrat initial.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération n° 4/10 du Conseil général en date du 19 décembre 2008 relative à la signature du Contrat Enfance et Jeunesse entre la Caisse d'allocations familiales et le Département et la convention en résultant signée le 24 décembre 2008,

VU les articles du Code de l'Action sociale et des familles relatifs à la Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants et notamment les articles 1 214-5 et 214-6,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'adopter l'avenant au Contrat enfance et jeunesse (Cej) proposé par la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, tendant au versement par cette Institution d'une participation financière au Département pour la charge de travail due à la mise en place et à la mise à jour du site Internet « mon-enfant.fr », tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer l'avenant à la convention portant « Contrat Enfance et Jeunesse » signée le 24 décembre 2008.

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ